



L'autonomie des universités : saluer les efforts et différer les cocoricos

La rentrée universitaire a tourné une nouvelle fois le projecteur sur l'autonomie des universités.

L'autonomie des universités ? C'était un « objet non identifié », tombé de la loi LRU (loi sur les responsabilités des universités) du 10 août 2007, un objet qui plaçait la barre à des hauteurs vertigineuses ; seul un très petit nombre pouvait réussir cette mutation vers un statut si contraire à la culture universitaire française. On soupçonnait une manœuvre machiavélique. Pourtant, on apprend que 90 % des universités seront « autonomes » au 1^{er} janvier 2011 (18 depuis 2009, 33 en 2010 et 24 nouvelles en 2011)⁽¹⁾. La notion d'autonomie aurait-elle subrepticement muté ?

Le prix FutuRIS 2010 présente, dans un article intitulé « Impact et limites de l'autonomie dans une université de recherche un an après le passage aux responsabilités et compétences élargies »⁽²⁾, une analyse soignée de l'évolution en cours dans le domaine de la recherche à l'Université Pierre et Marie Curie, l'une des universités les plus engagées dans la démarche vers l'autonomie. On y analyse la complexité qu'implique le dégage-ment du statut « d'administration » des universités – celui que vient remplacer la loi LRU –, les efforts que ce dégage-ment impose tant à l'administration (les Ministères) qui n'est pas construite pour « faire confiance », pour « déléguer », qu'aux établissements, leurs enseignants chercheurs ou autres personnels, que la culture universitaire « historique » laisse aux antipodes des concepts de la gestion moderne. On y lit, concernant la définition et la conduite d'une politique scientifique d'établissement, des constats au parfum de *mea culpa* comme : « L'Université doit inventer, innover et mobiliser sur ces questions des compétences scientifiques ou administratives qui n'en n'avaient pas toujours l'expérience ou l'habitude et qui restent limitées » ou, caractérisation de l'ampleur de la tâche, « Le retard accumulé par les universités françaises par rapport à leurs homologues anglaises, allemandes et américaines depuis 200 ans en matière de pilotage et d'accompagnement de la recherche et du transfert de technologie comme de l'enseignement ne peut être comblé en l'espace de quelques années. » Ceci dit, on voit aussi les transformations à l'œuvre grâce à un labeur patient et approfondi : comment l'université se saisit des possibilités nouvelles pour stimuler ses laboratoires en fonction d'objectifs généraux, au moyen de programmes incitatifs ou d'une vraie politique de recrutement impraticable dans l'ancien système, comment elle sait inscrire la valorisation de ses recherches dans ses objectifs

et la conduire de façon nouvelle avec le secteur de l'entreprise. Parallèlement, bien sûr, les autres acteurs de la recherche que sont les organismes de recherche – si proches des universités – évoluent : c'est vraiment la construction commune, par l'ensemble des acteurs, d'un nouveau système vers laquelle on semble se diriger. Formons toutefois le vœu que cela se fasse sans « casse » inutile de ce qui marche.

Compte tenu des efforts des acteurs, appuyés (tout du moins d'après les déclarations officielles) par des décisions concrètes sur les moyens, on peut escompter que la mise en application de la loi LRU débouchera sur un meilleur système de recherche universitaire. Cependant, le cocorico politique mis en avant (voir par exemple un récent article des *Échos*⁽³⁾) qui voudrait faire croire à la réussite est prématuré. On est au milieu du gué et un travail de titan – un travail douloureux – reste à la charge des universités pour de nombreuses années. Il s'agit du difficile entre-tout : transformer les cultures, c'est-à-dire amener les personnels et les établissements à renoncer à bon nombre des principes et des idéaux sur lesquels ils fonctionnent depuis toujours, pour leur en substituer d'autres, réclamés par la « compétition internationale » érigée en impératif.

L'apparition de gros titres, comme « *Les universités se mettent aux campagnes de levées de fonds auprès des entreprises* »⁽⁴⁾ montre que les non-universitaires réalisent que quelque chose se passe dans les universités, et que les changements culturels en leur sein sont déjà amorcés. Ceci s'applique tout au moins aux plus entreprenantes, car malgré l'affichage rappelé plus haut (90 % des universités adoptent l'autonomie), il reste probable que seul un petit nombre d'entre elles sera en mesure de passer les obstacles – celles qui, déjà, illustrent le bien-fondé et bientôt, certainement, les résultats de ces efforts d'adaptation dont on pouvait douter qu'elles les réussissent. Nul ne doute que les changements entrepris pourront ne pas être faciles à vivre pour les personnels, mais ces futures transformations universitaires seront passionnantes – à étudier et, il faut l'espérer, à vivre.

Paul Rigny
Rédacteur en chef

- (1) Dossier « Repères : l'autonomie des universités », *Les Échos*, 14 oct. 2010.
- (2) Buisson L., Chambaz J., Lacombe N., ANRT, Prix FutuRIS 2010 (www.anrt.asso.fr/fr/futuris/pdf/Rapport-Prix-FutuRIS-web.pdf).
- (3) Valérie Péresse : propos recueillis par I. Ficek et D. Seux, *Les Échos*, 27 sept. 2010.
- (4) Ficek I., *Les universités se mettent aux campagnes de levée de fonds*, *Les Échos*, 5 oct. 2010.